

8242/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 mai 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 mai 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux représentants des États
membres en tant que membres titulaires du conseil d'administration de l'Autorité
européenne de sécurité des aliments**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes